



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pollution industrielle

Question écrite n° 47320

Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la problématique née de la position adoptée par la direction générale des douanes à l'égard des injections d'effluents en crétacé 4000 par les industriels du bassin de Lacq. En effet, celle-ci, considérant qu'il s'agit de déchets, souhaite leur appliquer la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). L'augmentation de la TGAP, proposée dans le cadre du Grenelle de l'environnement, voit le montant de cette taxe passer de moins de 10 euros l'année dernière, à 20 euros par tonne de déchets cette année, pour arriver à 40 euros par tonne en 2015, ce qui aura pour effet d'accroître encore les charges d'exploitations des sociétés visées et de fragiliser le tissu économique de ce bassin industriel déjà frappé récemment par l'annonce de la fermeture de l'usine Celanese. Aussi il lui demande de bien vouloir intervenir pour que soit examinée la possibilité de ne pas classer ces injections d'effluents en déchets de manière à minimiser les risques économiques encourus par les industriels en cas de confirmation de ce mode de taxation.

Texte de la réponse

Le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État a pris connaissance avec intérêt de la question relative à l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). La problématique sur le caractère ou non de déchet des injections d'effluents en crétacé 4 000 a été portée par la société concernée devant la justice civile, le ministre ne peut donc pas se prononcer sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47320

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 avril 2009, page 3974

Réponse publiée le : 2 mars 2010, page 2359